

CONTRIBUER AU GRAND PARIS ET A UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES



Le département du Val-d'Oise a bénéficié des financements du CPER 2007-2013 sur 108 opérations (sans compter les opérations localisées au niveau régional susceptibles de concerner totalement ou partiellement le Val-d'Oise).

Parmi ces opérations, les plus emblématiques sont le prolongement du tramway T2 au Pont de Bezons pour 121,3 M€, la création d'une nouvelle ligne de Tramway T5 entre Saint Denis et Garges-Sarcelles pour 122,7 M€ dont la mise en service a eu lieu fin juillet 2013, la construction de la Maison Internationale de la Recherche (MIR) pour 17M€ à Neuville-sur-Oise, la reconstruction de l'ENSEA de Cergy-Pontoise pour 15 M€, la restauration et l'aménagement de la bibliothèque musicale de l'Abbaye de Royaumont pour 4M€.

L'année 2014 sera consacrée à préparer la signature du futur contrat de plan 2014-2020 qui sera un outil de mise en cohérence des politiques conduites sur le territoire.

< I > CONTRIBUER A L'EMERGENCE DU GRAND PARIS

1) Réussir les quatre CDT concernant le Val-d'Oise

a) CDT Val-de- France – Gonesse – Bonneuil-en-France

Le CDT Val-de-France Gonesse Bonneuil-en-France concerne la communauté d'agglomération de Val-de-France. Il contient de nombreux projets structurants dont l'implantation d'une gare du Grand Paris Express au sein du Triangle de Gonesse qui améliorera la connexion du territoire à l'ensemble de l'Île-de-France. Son développement s'organise autour de deux pôles à aménager :

- Le Triangle de Gonesse qui réserve 300 hectares pour le développement de projets majeurs (voir ci-après) et au sein duquel pourrait s'implanter un projet phare du CDT : EuropaCity, grand complexe innovant d'activités commerciales, récréatives et culturelles de 450 000 m² ;
- Le « dôme de Sarcelles » destiné à accueillir une équipe résidente et proposant des configurations variées (salle multifonctionnelle de 20 000 places et deux salles pour des besoins plus locaux) ;

- L'avenue du Parisis, reliant ces deux pôles structurants, améliorera les liaisons est-ouest trop faiblement structurées et servira de colonne vertébrale à un territoire très émietté. Il fédérera sur toute sa longueur les lieux d'implantation de zones d'activités.

Le développement économique, via ces différents projets, devrait permettre la création de 30 000 emplois et devrait accompagner le renforcement de l'offre de formation.

Le CDT a été signé le 27 février 2014. Sa révision est en cours de préparation pour permettre :

- La construction de nouveaux logements en zone C des plans d'exposition au bruit à condition de ne pas conduire à une augmentation significative de la population soumise aux nuisances sonores, dans le cadre des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain, compte-tenu des évolutions législatives ;
- L'intégration du plan stratégique local (PSL), financé par l'ANRU, en cours d'étude, organisant le retour des quartiers urbains rénovés à une situation de droit commun.

b) CDT Cœur Économique Roissy Terres de France (CERTF)

Le CDT CERTF couvre la commune de Goussainville, les communes du Thillay, Roissy-en-France et Vaudherland, incluses dans la communauté d'agglomération de Roissy Porte-de-France (CCRPF) et les communes de Tremblay-en-France et Villepinte en Seine-Saint-Denis, incluses dans la communauté d'agglomération de Terres de France (93).

À travers la mise en place d'un « cluster des échanges internationaux », le CDT articule de multiples projets à vocation principalement économique :

- L'« International Trade Center » (ou WTC/ Airapolis), complexe de 85 000 m², à vocation à accueillir, à proximité de l'aéroport, les grands congrès internationaux en proposant salles de conférences, halls d'exposition, hôtels et centre de fitness ;
- Le projet Aéroville qui propose 120 000 m² de surface de vente ou le projet Vitrine de Chine qui développe un concept d'exposition-vente de produits d'importation ;
- Le projet CAREX, de la requalification de la zone de fret d'Aéroports de Paris (ADP) et de la ZAC Aérolians (93) qui devrait accueillir à terme 15 000 emplois.

Ce territoire cristallise de nombreuses attentes : équilibre habitat-emploi, offre de formation, préservation des terres agricoles, trame verte et bleue, ...

Le CDT a été signé le 27 février 2014.

La majorité du territoire des communes du Val-d'Oise membres du CDT étant incluse dans la zone C du PEB, l'objectif de construction de logements est difficile à atteindre. Des études sur les besoins et la réceptivité du territoire ont été élaborées avec les collectivités pour identifier des secteurs d'opérations permettant aux communes d'identifier des secteurs pouvant accueillir de nouveaux logements. Un avenant logement, rendu possible par des évolutions législatives, devrait être signé en 2014.

c) CDT Confluence Seine Oise (CSO)

La Confluence Seine Oise est un territoire stratégique situé à l'interface de deux départements (Val-d'Oise et Yvelines), composé de 29 communes qui ont créé l'association « Confluence Seine Oise », autour de 3 communautés d'agglomération (CA2RS, Achères-Conflans-Poissy et CA de Cergy-Pontoise), avec Saint-Germain-en-Laye comme commune associée. La partie Sud du territoire fait partie de l'opération d'intérêt national Seine aval.

Il s'agit de faire émerger la Confluence Seine Oise comme un grand pôle métropolitain associant qualité de vie, offre de services, en particulier dans le domaine des loisirs, du tourisme et du développement économique et urbain.

En affirmant la dimension fluvio-maritime du Grand Paris, le CDT doit conforter la Confluence Seine Oise comme pôle stratégique de l'Axe Seine en s'appuyant sur son potentiel économique et universitaire. L'enjeu économique majeur consiste à faire de la Confluence un territoire de référence en logistique innovante, autour du nouveau port de Paris-métropole à Achères.

Les DDT du Val-d'Oise et des Yvelines ont été associées à l'élaboration du CDT, copiloté par la DRIEA et l'EPAMSA, pour le compte de l'État.

Le protocole d'accord du CDT CSO a été signé le 24 juin 2013, en présence du préfet de région.



Le Val-d'Oise est concerné aussi par le **CDT du Bourget Bonneuil-en-France**, piloté par le département de Seine-Saint-Denis. **Le projet de CDT a été validé le 12 juillet 2013. L'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre au 27 novembre 2013.**

2) Reconvertir la plaine de Pierrelaye

L'année 2012 a débuté avec la labellisation « Grand Paris » du projet d'aménagement de la plaine de Pierrelaye.

La DDT a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes rassemblant les services de l'État, le conseil régional, l'atelier international du Grand Paris, le conseil général et les 7 communes concernées pour la conduite d'études pré-opérationnelles. En 2013, la DDT a également piloté la procédure de sélection du prestataire pour la cinquième étude pré-opérationnelle, qui démarrera en 2014.

Par ailleurs, la DDT a été associée aux réunions de préfiguration de la cession 2013 des ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine pour apporter son expertise et les éléments de connaissance indispensables aux étudiants. Cette cession avait pour thème : "Replay – D'un entre-deux à un territoire du Grand Paris – La plaine de Pierrelaye-Bessancourt".

3) Mobiliser le foncier public en faveur du logement



La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 fixe un objectif de construction de 70 000 logements par an, géographiquement et socialement adaptée en Île-de-France.

➤ Observatoire foncier/Atlas du foncier public :

Depuis 2009, la DDT a créé en partenariat avec l'établissement public foncier du Val-d'Oise (EPFVO) un observatoire pour asseoir la connaissance du foncier et du marché immobilier.

En 2013, il a fallu définir et accompagner localement une stratégie de mobilisation foncière en lien avec les partenaires du territoire pour permettre de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de production de logements principalement sociaux. Parmi les actions réalisées, la DDT a notamment élaboré des cartes à l'échelle communale recensant l'ensemble des terrains sous maîtrise foncière Etat.

En 2014, la DDT enrichira les cartes en intégrant les terrains des collectivités et des établissements publics.

< II > ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

1) Contribuer à une planification permettant de répondre aux objectifs visés, avec la révision du SDRIF et des schémas de cohérence territoriale (SCOT)

La DDT a contribué à la prise en compte des enjeux locaux prioritaires pour l'État par le SDRIF jusqu'à son approbation le 27 décembre 2013.

La DDT est le service de l'État associé à la révision du SCOT de l'est du Val-d'Oise : elle a élaboré l'avis de l'État sur le projet arrêté le 1^{er} juillet 2013, notamment sur les réponses apportées par le projet de territoire aux problématiques du logement et de la limitation de la consommation des espaces.

2) Contribuer à l'amélioration des transports et des déplacements, en connaissant les projets de transports et la problématique des déplacements sur l'ensemble du territoire

L'ensemble des projets routiers ou de transports en commun concernant le département est suivi par la DDT. Même si la compétence a été transférée par la loi de décentralisation aux collectivités, l'entretien de la connaissance dans ce domaine est fondamental pour une planification durable du développement des territoires.

Les projets de transports en commun sont réalisés sous l'égide du STIF. La DDT, en lien avec la DRIEA, participe à l'ensemble des comités techniques et au suivi des études.

Il s'agit notamment :

- De projets ferroviaires : ligne Roissy-Picardie et barreau de Gonesse ;
- D'études pour la création des pôles gares de Cergy Saint-Christophe et de Cergy-préfecture. ;
- D'études pour la création de liaison bus à haut niveau de service (BHNS) sur la CACP, le secteur de Roissy, le secteur d'Argenteuil-Bezons ;
- De la réorganisation des réseaux routiers structurants existants (demi-échangeur sur l'A15, étude prospective sur le corridor A1...).

3) Décliner les politiques au niveau local

a) Les plans locaux d'urbanisme et l'application du droit des sols

L'association, la mise à disposition et le conseil aux communes des services de la DDT dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) contribuent à la prise en compte, dans ces documents, des politiques publiques, dont : la production de logements, la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la densification des espaces urbains, la préservation des paysages remarquables, la prise en compte des risques naturels et technologiques, la protection de l'environnement et la préservation des continuités écologiques.

Ainsi en 2013, la DDT a produit, dans le cadre de l'élaboration des PLU, **11 porter à connaissance et 18 avis de l'État.**



En matière de fiscalité de l'urbanisme (taxe locale d'équipement, redevance de bureaux et redevance archéologique), la DDT a instruit environ **1 700 dossiers et a liquidé 8 M€** de taxes pour le compte des collectivités territoriales (communes, région et département).

La DDT gère l'ensemble des servitudes d'utilité publique dont elle assure la mise à jour régulière auprès des communes et sur le site internet de la préfecture. En 2013, 80 mises à jour ont été effectuées.

b) Le conseil sur les projets

La DDT est aussi partenaire et conseil des collectivités sur des projets « phares » des contrats de développement territorial de l'est du département :

- L'Arena-Dôme de Sarcelles ;
- Europacity à Gonesse ;
- Eurocopter à Bonneuil-en-France ;
- Les projets exemplaires en aménagement durable : dans la continuité des appels à projets nationaux éco quartiers 2009 et 2011, la DDT accompagne les communes et leurs opérateurs (Auvers-sur-Oise, Saint-Cyr-en-Arthies...) dans le montage de dossiers opérationnels à caractère d'éco quartier ;
- La réhabilitation et le changement de destination de bâtiments industriels, de santé ou agricoles pour offrir et développer de l'habitat et des activités non polluantes en limitant la consommation des terres agricoles ;
- Les projets favorisant le patrimoine existant et préservant la qualité des sites et des paysages.

c) La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et la procédure d'agrément régional pour les bureaux et les activités



En 2013, 13 avis ont été donnés concernant des agréments pour la construction de locaux d'activités, autorisant ainsi la construction de 126 245 m² de surface de plancher (73 702 m² d'entrepôts, 15 329 m² de bureaux, 30 271 m² d'activités, 6 983 m² d'autres locaux).

16 dossiers ont été instruits dans le cadre de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour 13 activités commerciales représentant 16 894 m² de surface de vente définitivement autorisés, et pour 3 cinémas totalisant 26 salles et 5 410 fauteuils (projets autorisés par la CDAC et en cours d'examen par la commission nationale d'aménagement commercial, suite à recours).

d) Le portage des politiques publiques en matière d'accessibilité et de qualité de la construction

Le département possède 1 040 établissements recevant du public.

En 2013, 1 090 dossiers ont été instruits et soumis à l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité (dont 50 manifestations exceptionnelles). 5 dossiers ont reçu un avis défavorable, 70 dérogations ont été accordées pour des impossibilités techniques ou conservation de l'aspect architectural.

160 visites de réception technique préalable à l'ouverture ont été effectuées.

4) Contribuer à améliorer la prise en compte du développement durable dans les projets

a) Le suivi des éco quartiers

La DDT accompagnera les porteurs de projets dans le processus de labellisation des écoquartiers piloté par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) qui sera engagé en 2014 pour les projets de la ZAC centre-ville de Bezons, ainsi que pour deux projets d'aménagement de l'EPA Plaine de France : la ZAC centre-ville de Fosses et l'écoquartier de Louvres-Puiseux.

b) L'évaluation environnementale des projets

Depuis le 1er juillet 2009, l'ensemble des projets soumis à étude d'impact doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. En lien avec la DRIEE et le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la DDT contribue à la rédaction des avis de l'autorité environnementale.

Avec la mise en place de la procédure du "cas par cas" en janvier 2013 pour les plans et programmes et en février 2013 pour les documents d'urbanisme, le nombre d'avis de la DDT a très nettement augmenté. Ainsi, en 2013, ont été rendus :

- 7 avis sur l'évaluation environnementale des projets d'aménagement ;
- 10 avis sur les documents d'urbanisme dont le SDRIF et le SCOT du SIEVO ;
- 4 avis sur les plans et programmes dont le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

5) Favoriser la concertation sur les projets d'ouvrages électriques

Réaffirmé dans le contrat de concertation de service public signé le 24 octobre 2005 entre l'État, EDF et RTE, le principe d'une large concertation sur les projets d'ouvrages électriques doit permettre une meilleure insertion des réseaux électriques dans l'environnement par une consultation en amont des élus, des associations et de la population concernée.



En 2013, les principaux projets ayant fait l'objet d'une concertation ont été la modification de la ligne reliant Cergy à Persan, ainsi que les travaux dans les postes de Persan et du Plessis-Gassot.

En termes de distribution électrique, une conférence a réuni, en décembre 2013, les syndicats délégataires (SDMEGTVO, SEY, SIGE-IF) et leurs délégataires (ERDF, SICAE de la vallée du Sausseron) autour du préfet pour débattre du bilan de ces concessions, ainsi que des perspectives d'évolution à court et moyen termes du réseau. Cet événement annuel est l'occasion d'échanger régulièrement sur les programmes d'investissement des différents acteurs.

6) Coordonner et instruire les procédures foncières

La DDT coordonne et instruit des dossiers de procédures foncières conduites par l'État (zones d'aménagement différé – ZAD, déclarations d'utilité publiques – DUP), et exerce le contrôle sur les actes produits par l'EPFVO dans le cadre de la délégation de l'exercice du droit de préemption.

En matière de DUP, la DDT a instruit en 2013 16 nouveaux dossiers, 15 arrêtés de DUP et de cessibilité ont été pris en vue de réaliser des projets d'aménagement dont le triangle de Gonesse, l'éco quartier de Louvres-Puiseux, la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) de Gonesse, les zones d'aménagement concerté des Bords de Seine ou le cœur de ville à Bezons.



7) Inciter à la performance énergétique et à la limitation des émissions de CO2 via l'élaboration de plans climats énergie territoriaux (PCET) avec des collectivités

Après la signature, le 14 décembre 2012, du schéma régional climat air énergie (SRCAE), l'année 2013 a été consacrée à sa déclinaison locale au travers des plans climat énergie territoriaux (PCET). **L'État accompagne les 11 collectivités du Val-d'Oise de plus de 50 000 habitants réalisant un PCET.**

Deux réunions d'échange ont été l'occasion de débattre de ces plans et d'analyser les réalisations d'autres collectivités, tant dans la rationalisation de la consommation énergétique du bâti que dans le développement des réseaux de chaleur lors d'actions de renouvellement urbain.

< III > PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU, LES SITES ET PAYSAGES

1) Gérer et protéger la ressource en eau

La DDT participe activement aux groupes de travail du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Croult-Enghein-Vieille Mer. La commission locale de l'eau (CLE) a été constituée, le diagnostic du territoire et les études d'aménagement sont en cours.



Le guichet unique de l'eau a traité 28 opérations en 2013 : 1 aménagement de cours d'eau, 2 rabattements de nappe, 9 piézomètres ou forages, 7 réseaux d'assainissement pluvial en ZAC ou lotissement, 2 rejets d'eaux pluviales, 1 station d'épuration, 2 infrastructures, 3 plans d'eau et 1 épandage de boues.

La police de l'eau a effectué 19 contrôles bureaux et 38 contrôles terrains qui ont donné lieu à 8 suites administratives pour non-conformité. Ces non-conformités ont été régularisées par la suite et n'ont donc pas donné lieu à des suites judiciaires.

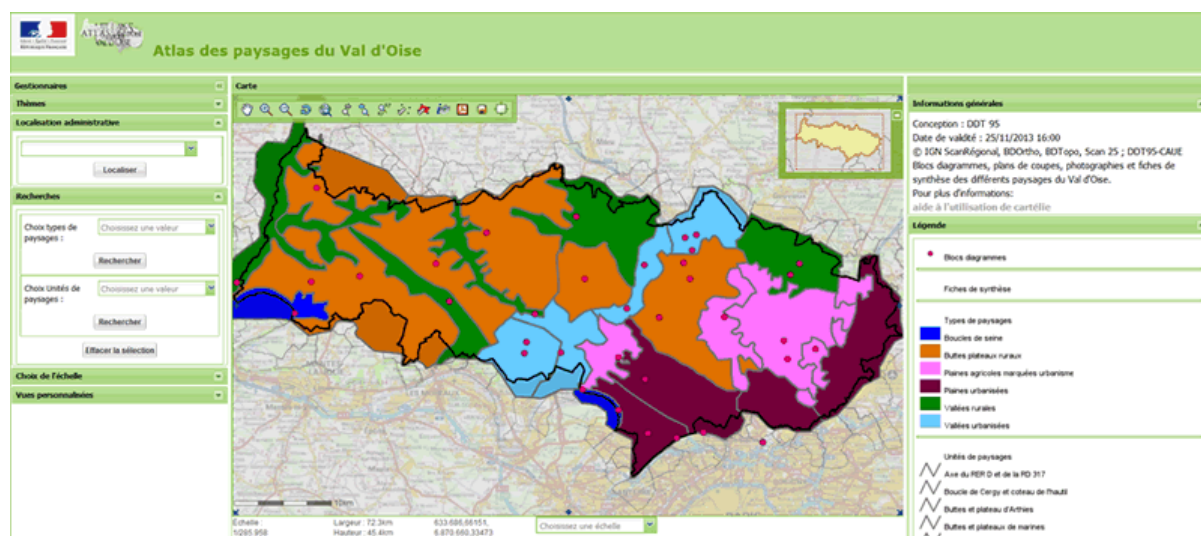
Dans le cadre du SAGE, le plan d'actions opérationnel territorial (PAOT) a été réactualisé et mis à jour pour passer de 393 actions à 191 actions dont 150 sont en cours.

La police de l'eau contrôle également le plan d'épandage des boues de station d'épuration et effectue des prélèvements sur certains cours d'eau afin d'en définir la qualité physico-chimique ou biologique.

2) Développer la connaissance des sites et paysages

a) L'Atlas des paysages du Val-d'Oise

Achévé en 2010, cet atlas est un outil de connaissance partagé, établi sur la base d'une caractérisation des unités paysagères et de l'identification des phénomènes d'évolution des paysages.



En 2011, une diffusion large auprès de tous les acteurs de l'aménagement ainsi que des réunions de présentations ont permis la valorisation de cet ouvrage dont les préconisations sont prises en compte dans les porter à connaissance de l'État à destination des collectivités.

La version internet de cet atlas des paysages a été présentée lors de la journée de paysages qui a eu lieu le 17 décembre 2013 (<http://www.val-doise.gouv.fr/Actualites/Journee-des-paysages>). Cette journée a également été l'occasion de débattre de la question de la publicité dont l'impact peut être important sur le paysage.

b) Des mesures en faveur de la biodiversité

Un document d'objectifs (DOCONB) a été approuvé fin 2012 par le préfet : site Natura 2000 « sites chiroptères du Vexin Français ».

c) Intégrer un volet forestier dans les documents communaux et supra-communaux

Les documents communaux et supra-communaux intègrent un volet forestier. Cela se traduit par l'établissement d'une carte des massifs boisés transmise aux communes lors du porter à connaissance (PAC).

À ce jour, toutes les communes reprennent dans leur rapport de présentation la carte « forêt de l'État » transmise lors du PAC.

Pour l'année 2012, seuls 5 documents communaux et 2 supra-communaux intègrent le volet forestier. La DDT a également donné 26 avis de l'État sur les projets de PLU arrêtés pour vérifier la prise en compte du volet forestier dans les documents.

d) Des missions de strict entretien et de contrôle scientifique des monuments historiques

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) mène des missions de surveillance et d'entretien des édifices protégés et veille à leur pérennité (domaine d'Ecouen, site archéologique de Génainville, 3 dolmens).

Il a ainsi été géré en 2013, plusieurs chantiers de strict entretien sur le site archéologique de Génainville et sur le dolmen de la Pierre Plate de Presles. Au domaine d'Ecouen, une dotation spécifique à l'entretien provenant de la direction générale des patrimoines, renouvelée et augmentée en 2013, a permis de réaliser des travaux d'entretien, en réalisant une opération importante de réfection et de restauration d'une grande partie des grilles du domaine.

e) Des missions relatives à l'autorisation au titre du droit des sols

En 2013 plus de 6 000 avis sur des dossiers de permis de construire, de déclarations préalables ou autorisations diverses ont été délivrés par le service.

À la fin de l'année 2013, le Val-d'Oise comptait 6 zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (Auvers-sur-Oise, Boisemont, Cergy, Enghien les Bains, Gonesse, Pontoise) et 2 nouveaux périmètres de protection modifiés (PPM) ont été créés en 2013 (Méry-sur-Oise et Cormeilles-en-Parisis). Ces derniers permettent d'adapter les avis des architectes des bâtiments de France, dans le cadre des servitudes induites par la protection au titre des monuments historiques des édifices, à la réalité du terrain et à la qualité du bâti et des sites paysagers. Dans le cadre du décret destiné à remplacer les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) au profit des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), le service a continué de s'investir à Enghien, Auvers et Cergy, communes qui ont entamé la démarche de transformation de ZPPAUP en AVAP.

3) Rester vigilant en matière de publicité

La DDT intervient pour le compte du préfet dans les communes ne disposant pas de règlement local de publicité, avec l'objectif de concilier la protection du cadre de vie avec la liberté d'expression du commerce.



Elle apporte aussi des conseils aux collectivités territoriales en matière de réglementation de la publicité. 3 règlements local de publicité (RLP) sont en cours d'élaboration.

En 2013, 35 procès verbaux ont été dressés, suivis de 13 arrêtés préfectoraux de mise en demeure (avec 2 recours contentieux).

< IV > SOUTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE

1) Les aides de politique agricole commune (PAC)

a) Soutien aux productions (premier pilier de la PAC)

➤ Des aides directes végétales

469 dossiers PAC ont été déposés en 2013 par les agriculteurs du Val-d'Oise, représentant un montant d'aide de 18 M€, pour une surface agricole de 57 000 ha.

Le recours à la télé-déclaration a nettement progressé de 75 % en 2013 à 65 % en 2012, soit une progression de 18 %.

➤ Des aides directes animales

28 primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) ont été distribuées pour un montant de 164 000 € et 9 aides aux ovins/caprins pour un montant de 22 000 €.

b) Développement rural (2nd pilier de la PAC) et la promotion de l'agriculture durable

➤ - à l'installation

Il n'y a pas eu d'installation de jeunes agriculteurs aidée par l'État en 2013.

➤ - à l'investissement

13 dossiers de plan végétal pour l'environnement (PVE) ont été subventionnés en 2013, notamment pour l'acquisition de matériels de travail simplifié du sol, ainsi que 2 dossiers de plan performance énergétique (PPE) pour réduire la consommation d'énergie dans la filière élevage.

➤ Les mesures agro-environnementales (MAE)

5 nouveaux territoires ont été ouverts en 2012 dans le département, dont 3 liés à des problématiques « Natura 2000 » (Vallée de l'Epte, Chiroptères, Coteaux et boucles de la Seine), 2 portant sur l'enjeu « préservation de la ressource en eau » (captage des Rus du

Roy, lutte biologique en vergers franciliens), et un à enjeu « biodiversité » (programme PRAIRIE du Vexin Français).

En 2013, 50 exploitations agricoles sont engagées en MAE, pour un montant d'aide de 330 000 €.

2) Accompagner les agriculteurs de la Plaine de Pi errelaye



Pour la troisième année, un dispositif d'indemnisation a été mis en place pour compenser le différentiel de coûts de production lié à l'interdiction des cultures à destination de l'alimentation humaine et aux faibles rendements en blé et en colza sur la plaine.

Ainsi en 2013, des aides d'un montant total de 25 200 € ainsi qu'une prise en charge du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de 128 884 € ont été versées aux 17 exploitations agricoles ayant semé sur l'ancien périmètre d'épandage. Ce dispositif se poursuivra jusqu'en 2017 pour assurer le maintien de l'agriculture en place avant les futures opérations de boisement de la plaine.

3) Concerner avec les acteurs concernés

Différentes commissions et organes consultatifs sont en place dans le département, et concourent à la mise en œuvre des politiques agricoles, agro-alimentaires et du monde rural au niveau local. La DDT anime en particulier :

- **La commission départementale d'orientation agricole (CDOA)** qui donne un avis sur les politiques agricoles départementales, les projets d'installation des jeunes agriculteurs, les demandes d'agrandissement et d'autorisation d'exploiter ainsi que sur les aides. Elle s'est réunie 2 fois en 2013 ;
- **Le comité « agriculteurs en difficultés » (AGRIDIFF)**, qui s'est réuni début 2013 pour examiner la situation d'agriculteurs en difficultés financières ;
- **La commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)** qui rend des avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Présidée par le préfet, cette commission est composée de membres d'horizons différents (élus, professions agricoles, associations de protection de l'environnement). Elle exerce un rôle pédagogique important vis-à-vis des élus visant à rechercher l'équilibre entre activité agricole, développement urbain et protection des paysages sur le territoire valdoisien. Mise en place en juin 2011 dans le Val-d'Oise, cette commission s'est réunie à 4 reprises en 2013 et a examiné quatre PLU, un SCOT, un permis de construire, ainsi que plusieurs projets, à titre facultatif, ayant pour conséquence une réduction des surfaces agricoles (le SDRIF, projets d'infrastructure, zones d'aménagement concerté, schémas régionaux...).

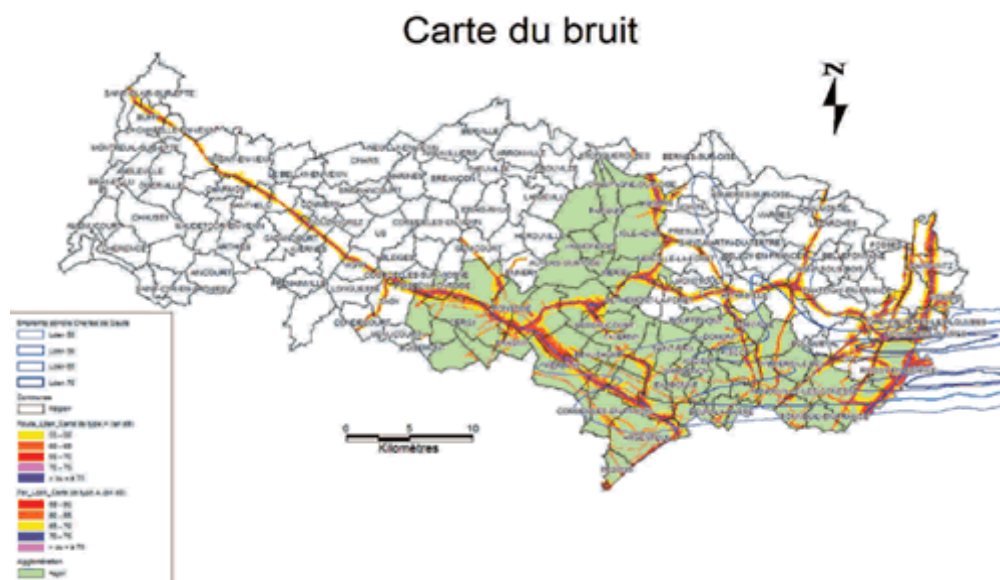
< V > CONTRIBUER A LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES ET RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS ET LIMITER LEUR IMPACT

1) Informer et régler les conflits dus aux nuisances sonores

a) Gestion et évaluation du bruit dans l'environnement

➤ Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Dans le cadre des actions prévues par le PPBE pour les très grandes infrastructures de la compétence État, approuvé le 3 octobre 2012, la DDT du Val-d'Oise a fait réaliser par un bureau d'études des diagnostics acoustiques sur 28 bâtiments « points noirs du bruit (PNB) » potentiels. Au final, seuls 6 bâtiments sont des PNB avérés. Des actions de résorption devront être menées pour réduire les nuisances subies.



La DDT accompagne également les collectivités du Val-d'Oise qui doivent réaliser un PPBE. Grâce à cette action, sur les 16 PPBE attendus, 7 ont été réalisés en 2013.

La carte de bruit des infrastructures de plus de 3 millions de véhicules par an sera approuvée courant 2014.

➤ Mise à jour du classement sonore

Le classement sonore des voies bruyantes permet de délimiter, de part et d'autre des infrastructures routières et ferroviaires de plus de 5 000 véhicules/jour, les secteurs affectés par le bruit et d'y prescrire des mesures d'isolation acoustique pour les bâtiments.

La DDT a engagé une mise à jour mi-2011, qui s'est poursuivie en 2013 avec le centre d'études techniques de l'équipement (CETE).

b) Bruit aérien

➤ Mise en révision du plan de gêne sonore de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

La DDT a piloté avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC), la révision du plan de gêne sonore (PGS) de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Celui-ci a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 11 décembre 2013. Il est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/PGS>.



➤ Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport Paris-Le Bourget

Suite à l'approbation du PGS le 28 décembre 2011, un PEB est en cours d'élaboration sur l'aéroport Paris-Le Bourget. Celui-ci concernera trois communes du Val-d'Oise (Bonneuil-en-France, Garges-les-Gonesses et Gonesses). Son approbation est prévue en 2014.

➤ Secteur de renouvellement urbain – PEB de l'aérodrome de Paris-CDG

La DDT accompagne par ailleurs les collectivités situées en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris-CDG, qui souhaitent instaurer un secteur de renouvellement urbain (SRU), sous condition de ne pas augmenter le nombre d'habitants soumis au bruit. Pour 2013, la commune de Groslay a ainsi fait approuver son SRU en décembre par le préfet du Val-d'Oise.

c) Plaintes du bruit

Depuis 2010, la DDT assure le guichet unique des plaintes concernant le bruit (bruit d'activités, de voisinage, dû aux transports, etc.).

En concertation avec les acteurs concernés, 22 plaintes ont été traitées en 2013.

2) Concilier avec les risques naturels

La DDT met à jour régulièrement les données sur l'ensemble des risques naturels pour leur mise en ligne sur le site national (<http://cartorisque.prim.net>).

En matière de risques inondation, le département du Val-d'Oise dispose de :

- 8 plans de prévention risque inondation (PPRI) approuvés et 1 en cours d'élaboration ;
- 22 communes de la Vallée de l'Oise et 5 communes du bassin versant de la Seine appartenant aux territoires à risques importants d'inondation (TRI) métropole francilienne de la directive inondation.

En 2013, la DDT a rédigé le règlement et la note de présentation (partiellement), et préparé les plans du PPR par ruissellement de la vallée du Sausseron sur les communes de Valmondois et Parmain prescrit le 12 novembre 2012.

La DDT a également participé à l'élaboration des cartes des zones inondables concernant les 22 communes de la vallée de l'Oise et 5 communes du Val-d'Oise du TRI métropole francilienne de la directive inondation. Ces cartes ont été approuvées par le préfet de bassin le 20 décembre 2013.

Pour les mouvements de terrain, le Val-d'Oise possède 9 plans de prévention risque (PPR) mouvement de terrain approuvés et 7 en cours d'élaboration.

La révision du PPR de mouvements de terrain approuvé en 2010 sur la commune d'Argenteuil, engagée fin 2012 par la DDT, a été poursuivie en 2013. Cette révision a conduit à l'élaboration de deux nouveaux PPR en 2013.

Le commissaire enquêteur, désigné pour l'enquête publique relative à la révision du PPR de 2010 qui s'est déroulée en octobre 2013, a émis un avis favorable sur ce projet de révision.

L'élaboration de deux PPR mouvements de terrain (carrières et dissolution du gypse) sur les communes de Montigny-lès-Cormeilles et Cormeilles-en-Parisis a été engagée en 2013.

Des études d'aléas ont été engagées sur la commune d'Herblay (carrières, dissolution du gypse, falaises) et sur la commune de La Frette-sur-Seine (carrières et dissolution du gypse).

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) a été mobilisé en 2013 pour :

- Des études et travaux de prévention contre les risques naturels (12 025 €) ;
- L'élaboration de PPR (70 000 €) ;
- Le relogement de 4 familles (22 785 € mobilisés sur le FPRNM) dont 2 familles ont regagné leurs logements suite à la réalisation de travaux.

3) Limiter les nuisances et risques des activités industrielles



a) Les plans de préventions des risques technologiques (PPRT)

Le Val-d'Oise compte 4 sites SEVESO seuil haut, qui disposent tous d'un PPRT. En effet, le dernier PPRT, pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société STORENGY à Saint-Clair-sur-Epte, a été approuvé en décembre 2013.

b) L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les activités industrielles, agricoles ou tertiaires susceptibles de causer des risques ou des nuisances pour les populations environnantes ou l'environnement sont encadrées par la législation sur les ICPE et contrôlées par l'administration.



L'inspection des ICPE est assurée par la DRIEE Île-de-France et la DDPP du Val-d'Oise. Selon l'importance des risques ou des nuisances potentielles, les établissements peuvent être soumis à autorisation (248), à enregistrement (40) ou à simple déclaration (1 800).

En 2013, les ICPE ont fait l'objet de 154 inspections ayant abouti à 39 arrêtés de mise en demeure de respecter des prescriptions techniques importantes et à 2 arrêtés de suspension administrative. 8 arrêtés d'autorisation d'exploiter ont été signés et 6 d'enregistrement. Inversement, 11 rapports de cessation d'activité ont été instruits.

Sur le plan réglementaire, la principale évolution concerne l'extension de l'obligation de constituer des garanties financières en prévision d'une éventuelle pollution du site industriel. Les éléments de calcul ont été reçus fin 2013 et seront instruits en 2014. La constitution effective de ces garanties s'échelonne sur plusieurs années pour limiter l'impact financier sur les entreprises concernées.

L'inspection des installations classées a également entrepris un travail de caractérisation et de géo localisation des sites et sols pollués issus des anciennes cessations d'activités. La mise à disposition de ces informations permettra une meilleure estimation des coûts de dépollution éventuellement nécessaires à l'occasion d'une reconversion du site. Ce travail d'anticipation permettra une application rapide des dispositions de l'article 173 de la loi ALUR du 24 mars 2014.

< VI > VALORISER LES DONNEES DU TERRITOIRE

1) Déployer l'utilisation du système d'information géographique (SIG) en partageant les données

Le pôle géomatique de la DDT a réalisé de nombreux projets dont l'impact est local mais aussi national. En effet, au-delà de la réalisation et de la publication de nombreuses cartes tant en interne que pour des services externes à la DDT, le service s'attache à développer l'usage de l'information géographique au sein des services de l'État et de ses partenaires.

Parmi les actions menées en 2013, il convient de noter :

- La création d'un outil d'aide à l'instruction permettant de visualiser les zonages réglementaires des POS / PLU. Les informations sont diffusées via l'application nationale de cartographie interactive "Cartélie" accessible par le lien : http://cartelie.application.developpementdurable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=08059&service=DDT_95 ;
- La publication d'un catalogue exhaustif des données géolocalisées de la DDT. Il est accessible à tout public sur internet via l'application nationale "Adélie" : <http://adelie.application.equipement.gouv.fr/syntheseFiche.do?fiche=120476> ;
- La standardisation des données des risques naturels prévisibles pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. À terme ces données seront agrégées au niveau national par l'intermédiaire d'une future application nationale disponible pour le grand public ;
- Une première réunion avec les partenaires en décembre 2013 qui va permettre de développer les échanges sur les données d'urbanisme réglementaire : plans locaux d'urbanisme, servitudes d'utilité publique, ...

En 2014, tout en étant département pilote pour le nouveau dispositif pour la publication des données (GEO IDE), le pôle poursuivra ses actions pour la publication d'un maximum de données disponibles dans le cadre du respect de la directive européenne INSPIRE. Il s'attachera à renforcer les partenariats avec l'ensemble des services de l'État et les partenaires extérieurs (conseil général, intercommunalités...).

2) Mettre à jour les documents de référence et les faire connaître

a) Diagnostics territoriaux

La DDT a lancé, début 2011, la mise à jour des diagnostics territoriaux. Ces documents, internes aux services de l'État, sont des documents de référence permettant de construire une vision transversale et de définir les enjeux de chacun des 5 territoires du département du Val-d'Oise, à partir de l'ensemble des thématiques traitées : démographie, logement, équipements, déplacements, activités économiques, agriculture, risques, environnement,...

En 2013, la DDT a finalisé l'actualisation des diagnostics pour les territoires de l'Est du Val-d'Oise, de la CACP, et du sud du département.

b) Atlas des zones d'activités

La DDT a développé, depuis 2009, un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Val-d'Oise / Yvelines afin d'améliorer la connaissance et le suivi des zones

d'activités à l'échelle départementale. La DDT a apporté sa connaissance réglementaire du foncier destiné à accueillir des activités économiques et la CCI sa connaissance de terrain des zones d'activités et du tissu local d'entreprises.

L'atlas des zones d'activités économiques, finalisé en partenariat avec la CCI du Val-d'Oise, a été mis en ligne sur le site internet de la préfecture et diffusé aux intercommunalités et aux agences de développement économique du département.

c) Notes de conjoncture pour la construction de logements

Comme chaque année, la DDT édite une note de conjoncture sur la construction de logements et l'immobilier d'entreprises.

En 2012, **6 232** logements ont été autorisés. Le marché immobilier en Île-de-France a été dominé par un recul du nombre de ventes tant pour les logements neufs qu'anciens.

Pendant, **bien que les volumes soient en baisse, le Val-d'Oise reste le moins touché des départements franciliens par la morosité des transactions.** La tendance est à la stabilité voire à la baisse des prix tous logements confondus.

Les premiers chiffres annoncés, non encore officiels en matière de production globale de logements en 2013, s'orienteraient vers la hausse.

Face à un contexte conjoncturel plutôt en berne, le marché de la construction dans le Val-d'Oise semblerait résister. Cette tendance reste à confirmer.

3) Initier des études pour promouvoir l'aménagement équilibré des territoires

a) Atelier national territoires économiques : linéaire commercial de la RD 14

Suite à l'appel à projets de l'atelier national « territoires économiques » lancé par le ministère de l'Écologie en 2011, une équipe-projet dirigée par l'architecte-urbaniste François Leclercq a travaillé avec les élus locaux, le conseil général et la DDT, pendant un an afin d'élaborer un diagnostic partagé et une stratégie de transformation du linéaire commercial.

L'année 2012 a permis de finaliser le projet de territoire avec les élus et de définir un plan d'actions à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre de la stratégie de transformation.

En 2013, le plan d'actions n'a pu être mis en œuvre compte tenu des changements importants au niveau de la communauté d'agglomération du Parisis (intégration des communes de Taverny, Franconville, Sannois et Bessancourt). Pour relancer la démarche et capitaliser les réflexions déjà menées, la DDT a établi des documents de synthèse qui ont été présentés au conseil communautaire.

b) Projet agricole du Grand Roissy

Le développement urbain soutenu du territoire du Grand Roissy pose la question de la préservation à terme des espaces agricoles, malgré leur richesse agronomique.

En 2013, le schéma agricole de l'est du Val-d'Oise a été validé par le comité de pilotage associant des élus et la profession agricole. Les objectifs du schéma, notamment la préservation de 7 600 ha agricoles sur le long terme, ont été soutenus par la DDT et l'EPA plaine de France pour leur prise en compte par le projet de SCOT du SIEVO.

< VII > ASSURER LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

La mission « relations avec les collectivités territoriales », fortement impactée en 2013 par plusieurs absences de longue durée de personnels, s'est pour autant concentrée sur la finalisation de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), la concentration du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sur les actes à plus fort enjeu et sur le versement d'un volume conséquent de dotations financières de l'État aux collectivités du Val-d'Oise.

1) L'achèvement de la mise en œuvre du SDCI

Il a fallu presque deux années pour mettre en œuvre le SDCI arrêté le 11 novembre 2011. Si 2012 a été presque intégralement consacrée à la couverture du territoire départemental par des EPCI à fiscalité propre, l'année 2013 a quant à elle principalement été occupée à rationaliser le nombre des syndicats intercommunaux. 14 des 17 procédures inscrites au SDCI sont terminées.

Au total, 70 arrêtés préfectoraux ont été pris en matière d'intercommunalité.



La parution de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles va conduire, dès 2014, à repenser l'organisation intercommunale et institutionnelle du département et de la région Île-de-France.

2) Contrôle de légalité et contrôle budgétaire

En 2013, près de 65 000 actes dont 3 200 actes budgétaires ont été reçus par la préfecture et les sous-préfectures.

Ce chiffre, stable par rapport à l'exercice 2012, s'inscrit néanmoins dans un cycle de baisse régulière du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de

l'État depuis 2004, année où avaient été reçus près de 127 000 actes dont 3 000 actes budgétaires.

21 200 actes ont été définis comme prioritaires en 2013 (32,6 % des actes reçus) selon la stratégie annuelle de contrôle arrêtée par le Préfet et environ 19 000 d'entre eux ont été contrôlés. Le taux de contrôle des actes prioritaires est donc de 89,5 %.

Les contrôles réalisés ont conduit à formuler 405 observations dont 55 recours gracieux.

S'agissant du contrôle budgétaire, les collectivités détectées au titre du réseau d'alerte des finances locales ont fait l'objet d'une attention. Au-delà de ce critère particulier, l'ensemble des actes budgétaires reçus en 2013 ont fait l'objet d'un contrôle.

En matière d'urbanisme, près de 4 700 actes ont été reçus en 2013. La tendance haussière du nombre d'actes d'urbanisme reçu se confirme, ce nombre étant en constante augmentation depuis 2010. Le taux de contrôle des actes prioritaires en urbanisme avoisine depuis l'exercice 2012 les 95,5 %. C'est en matière d'urbanisme que les saisines du tribunal administratif sont les plus fréquentes.



3) Une forte progression des échanges par voie dématérialisée avec les collectivités locales

La progression des échanges par voie dématérialisée avec les collectivités du Val-d'Oise, par les applications ACTES et ACTES Budgétaire, s'est poursuivie en 2013. 14 nouvelles collectivités se sont raccordées au dispositif en 2013, portant à 80 collectivités le nombre de celles qui sont engagées dans la dématérialisation de leurs actes réglementaires.



Le taux d'actes télé-transmis (hors budgets) a progressé. Il s'élève à près de 27 % soit 3 points de plus qu'en 2012 et dépasse l'objectif cible national. Il faut noter qu'en 2009, cette proportion n'était que de 8,7 %.

Les deux directions chargées de missions contentieuses utilisent depuis le 2 décembre 2013 le service « Télérecours » mis en place par la juridiction administrative qui permet de totalement dématérialiser les échanges de mémoires, requêtes et documents avec les tribunaux administratifs et les cours d'appel.

4) Concours financiers

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales se sont élevés en 2013 à environ 920 M€ dont 556 M€ au titre de la DGF et 87 M€ au titre du FCTVA.

< VIII > ORGANISER LES ELECTIONS ET SUIVRE LES AFFAIRES JURIDIQUES

L'année 2013 a été marquée par une intense activité réglementaire et contentieuse et la préparation des scrutins électoraux de 2014.

1) Les élections

Le Val-d'Oise compte plus de 712 000 électeurs répartis dans 784 bureaux de vote. Ainsi, une grande partie de l'année 2013 a été consacrée aux premiers préparatifs des élections municipales et communautaires de mars 2014 et européennes de mai 2014.



2) Une intense activité réglementaire et contentieuse

Plusieurs exemples permettent de mettre en exergue une forte activité réglementaire en 2013.

Au titre de la réglementation relative aux détentions d'arme, 1 240 autorisations de détentions ont été délivrées, 670 déclarations réceptionnées et il a été procédé à 177 enregistrements. Cette réglementation a par ailleurs connu une réforme à compter du 6 septembre 2013 qui a nécessité d'ouvrir un guichet deux après-midi par semaine pour recevoir les usagers qui jusqu'ici se rendaient en gendarmerie ou dans les commissariats.

En matière de vidéo-protection, il doit être souligné que 303 dossiers ont été soumis en 2013 à l'avis de 4 commissions départementales de vidéo-protection. 215 nouvelles autorisations ont été délivrées par arrêté préfectoral et une cinquantaine a été renouvelée.

L'activité contentieuse n'échappe pas à cette tendance qui est symptomatique d'une certaine judiciarisation des relations entre les citoyens et l'administration. À cet égard, le contentieux relatif au « droit d'accès au logement » en est une bonne illustration. En une seule année, près de 400 mémoires ont été produits devant la juridiction administrative.

211 épreuves sportives se déroulant sur la voie publique ont également été instruites et autorisées.